

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 12 août 2013, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Vacant, siège numéro 2
Vacant, siège numéro 3.
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1308-01

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point « varia » et en laissant le laissant ouvert.

- a) *Soumissions sur invitation pour abrasif;*
- b) *Chemin verbalisé passé la propriété de monsieur Claude Bernier;*
- c) *Soumissions sur invitation pour l'installation des réservoirs bornes-sèches.*

3. Adoption des procès-verbaux des 2 et 17 juillet 2013.

1308-02

Sur proposition de madame Julie Bérubé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

1308-03

Sur proposition de monsieur Clarence Lévesque, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes.

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 39 226.60 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de juillet 2013 est de 114 229.55 \$.

5. Rapport de la voirie.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait le compte rendu des travaux de voirie jusqu'à maintenant et prend note que des travaux nivelage devront être effectués à la fin du mois d'août.

6. Achat d'un tracteur équipé d'un loader, sans souffleur, pour les besoins de la municipalité.

1308-04

Considérant que pour l'entretien des chemins d'hiver, la municipalité loue de façon saisonnière entre autres un souffleur et un tracteur pour le déneigement des accotements et, un loader pour le chargement de l'abrasif dans les camions de déneigement;

Considérant les coûts payés auprès des fournisseurs pour la saison 2012-2013 Pierre-Paul Beaulieu Inc. (souffleur), Bossé & Frères Inc. (tracteur Fendt) et Ferme André Bélanger (loader) pour la location de ces équipements;

Considérant que ce même travail pourrait être effectué par un seul et même tracteur-souffleur de moindre grosseur, équipé d'un loader, qui pourrait être acheté par la municipalité;

Considérant que selon l'évaluation des coûts d'achat obtenue et étudiée par les membres du conseil, l'achat permettrait une économie substantielle versus la location auprès de trois (3) fournisseurs plus haut mentionnés;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu.....

◦ d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à produire, via le système « SEAO », une demande de soumission pour l'achat d'un tracteur équipé d'un loader mais, sans souffleur;

◦ de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cet appel d'offres;

◦ de nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière responsable de l'appel d'offres;

7. Travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisé à différents endroits : surplus accumulé.

Étant donné que les travaux ne sont toujours pas débutés, il y a lieu de reporter le présent point à la prochaine séance ordinaire du conseil.

8. Résultat de la demande de soumissions regroupées pour l'installation des réservoirs bornes-sèches.

1308-05

Considérant qu'à l'ouverture des soumissions regroupées pour l'installation des réservoirs bornes-sèches, laquelle a eue lieu à la municipalité de Saint-Adelme, les coûts se sont avérés beaucoup plus élevés que les attentes;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre refuse les soumissions et, effectuera ses propres démarches pour l'installation de ses réservoirs.

9. Paiement de la remise de 100\$ prévue par la municipalité relativement au programme « Changez d'Air » pour les matricules : F 9799 01 0101, F 9690 65 8585 et F 9695 97 4075.

1308-06

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts à ce point de l'ordre du jour, monsieur Clarence Lévesque conseiller numéro 4 se retire de la table du conseil, il est 20h25;

Considérant l'engagement de la municipalité dans le programme Changez d'Air à l'effet qu'elle fournit une contribution de 100.00 \$ pour les dix (10) premiers contribuables acceptés à ce programme;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de faire parvenir un chèque de 100.00 \$ aux propriétaires des matricules F 9799 01 0101, F 9690 65 8585 et F 9695 97 4075, lesquels sont procédé au changement de leur appareil de chauffage au bois selon les conditions du programme Changez d'Air.

Monsieur Clarence Lévesque, conseiller numéro 4, revient à la table du conseil, il est 20h27.

10. Ville de Rouyn-Noranda : Agence des Transports et du CÉGER.

1308-07

Considérant que le directeur général de la ville de Rouyn-Noranda nous informe que le Ministère des Transports créera une agence de transport qui, selon les informations, inclura le Centre de gestion des équipements roulants (CÉGER), avec lequel la municipalité de Saint-Léandre fait affaires pour la location d'un camion de déneigement en période hivernale;

Considérant qu'il est possible que la structure du CÉGER risque d'être modifiée ce qui est inquiétant, d'autant plus qu'aucune consultation ou communication ne nous est parvenue;

Considérant que la municipalité est très satisfaite du service avec le CÉGER à l'heure actuelle;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu de faire parvenir à monsieur le ministre des Transports Sylvain Gaudreault, une lettre faisant part des interrogations et des inquiétudes de notre municipalité face à la modification de la structure du CÉGER.

11. Don aux sinistrés de la catastrophe de Lac Mégantic.

1308-08

Considérant la catastrophe survenue dans la municipalité de Lac Mégantic le 6 juillet dernier;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser l'émission d'un chèque à la Croix Rouge représentant un don pour venir en aide aux sinistrés.

12. Varia

1308-09

a) *Soumissions sur invitation pour abrasif.*

Considérant l'approche de la saison automnale et des préparatifs pour la saison hivernale;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière d'effectuer une demande de soumission sur invitation à au moins trois (3) entrepreneurs et ce, pour l'achat, le transport et le mélange de gravier tamisé 0 5/8.

Il y a lieu de mentionner que le mélange du gravier avec le sel de déglçage doit être effectué au plus tard le 15 octobre 2013.

b) *Chemin verbalisé passé la propriété de monsieur Claude Bernier.*

Il avait été discuté plus tôt cet été l'éventualité d'effectuer des travaux sur le chemin verbalisé qui est au-delà de la propriété de monsieur Claude Bernier et ce, afin de protéger le chemin de dommages étant donné la présence d'un barrage de castors dans ce secteur.

Les travaux sont bel et bien prévus et se dérouleront dans les semaines à venir.

c) *Soumissions sur invitation pour l'installation des réservoirs bornes-sèches.*

1308-10

Considérant le refus des soumissions regroupées dont il est question au point 8 du présent procès-verbal;

Considérant que la municipalité a décidé d'effectuer ses propres démarches (*résolution 1308-05*);

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière d'effectuer une demande de soumission sur invitation à au moins deux (2) entrepreneurs et ce, pour l'installation de réservoir bornes-sèches.

13. Période de questions.

14. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Pierre Chouinard propose la levée de l'assemblée. Il est 20h57

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.